

CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS, ÉLÉMENT FÉDÉRATEUR DE PAIX ET D'INTEGRATION REGIONALE: LE CAS DU BURUNDI, RWANDA ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Jeanne-Laure NYEMEG

Attaché de Recherche au Centre National d'Éducation (CNE), RD Congo

Copyright © 2015 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: In a socio-political context characterized by a surge of violence in recent decades in the region of the Great Lakes (Burundi, Rwanda and Eastern DRC), solutions research have been undertaken at various levels: legal, political, diplomatic and military. But it is clear that the research did not get the desired effect. For this purpose, a focus on the contribution of civil society as a unifying element of peace and regional integration by adopting a functionalist approach seemed necessary. Civil society is not considered as a panacea for the promotion of peace, but as a means to which it would be appropriate to linger.

Civil society is thus a factor contributing to the regional and peace integration. It is translated through the specificity of its action and the trust it enjoys with the populations. Furthermore, civil society plays an important role at the regional level in the reconstruction of the social fabric which expression can be seen through a comprehensive framework. However, it is clear that socio-political, ethnic and economic pressures contribute more to limit its action.

KEYWORDS: peace, civil society, regional integration, association for human rights, religious association.

RESUME: Dans un contexte sociopolitique caractérisé par un déferlement de violence, au cours de ces dernières décennies dans la région des Grands lacs (Burundi, Rwanda et l'Est de la RDC), des recherches de solutions ont été entreprises tant sur le plan juridique, politique, diplomatique que militaire. Mais, force est de constater que ces recherches n'ont pas obtenu l'effet escompté. A cet effet, s'intéresser à la contribution de la société civile comme élément fédérateur de paix et d'intégration régionale en adoptant une approche fonctionnaliste nous a semblé nécessaire. La société civile n'est pas envisagée comme panacée à la promotion de la paix mais comme moyen vers lequel il serait pertinent de s'attarder.

La société civile est donc un facteur de contribution à la paix et à l'intégration régionale. Celle-ci se traduit par la spécificité de son action et de la confiance dont elle jouit auprès des populations. Par ailleurs, la société civile joue un rôle important au niveau régional dans la reconstruction du tissu social dont son expression est perceptible à travers un cadre de concertation globale.

Toutefois, force est de constater que des pesanteurs sociopolitiques, ethniques et économiques contribuent davantage à limiter son action.

MOTS-CLEFS: paix, société civile, intégration régionale, association des droits de l'homme, association religieuse.

1 INTRODUCTION

Située au cœur de l'Afrique orientale, la région des grands lacs a longtemps été une source de fascination. En effet, cette région inter lacustre véritable mine d'or caractérisée par sa richesse géographique et humaine a littéralement séduit les premiers explorateurs. Et pourtant, comme le faisait remarquer Jean-Pierre CHRETIEN, ce sont les tragédies qui ont fait littéralement redécouvrir ces pays dans les médias du monde entier ces dernières années, suscitant plus d'émotion

« *humanitaires que d'interrogations Scientifiques* » [1] (Chretien, 2000). On assiste alors à un déferlement de violence et de pires atrocités véhiculant en toile de fond une idéologie de haine raciale qualifiée « de racisme au cœur de l'Afrique ». Afin de résoudre les crises qui ont jalonné cette région, différentes approches de solutions combinant la recherche politique, diplomatique, juridique et militaire ont été élaborées, impliquant des acteurs internationaux en l'occurrence l'Union africaine (UA) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe SADC) sans oublier l'apport des Nations Unies. Mais ces solutions n'ont pas apporté l'effet escompté. Les stigmates du passé restent réelles et la menace d'implosion est présente, les Etats se retrouvent imbriqués les uns aux autres, agités par des flambés de violence, oscillant constamment entre espoir de paix et de guerre civile. S'inscrivant dans une logique de solution globale dans cette zone interlacustre, réfléchir sur la problématique des éléments fédérateurs de paix dans la région des Grands Lacs revient à étudier l'importance de la société civile dans cette partie de l'Afrique. Aussi, en adoptant une approche fonctionnaliste, il a semblé nécessaire de s'intéresser à l'implication de la société civile dans le processus de reconstruction de paix. La Société civile est-elle un facteur déterminant à la promotion de la paix et d'intégration régionale ? Une réponse à cette question commande que l'on mène une réflexion à deux dimensions : La Société civile comme facteur de paix et d'intégration régionale d'une part (1.) et Société civile, facteur limité à la paix et à l'intégration régionale (2.).

Il ne s'agit pas dans la présente recherche d'étudier l'ensemble de la sous-région des Grands Lacs, mais de s'intéresser à trois pays : le Burundi, le Rwanda et la RDC. Ces pays ont été marqués ces deux dernières décennies par un déchainement de massacre de tout genre, de Guerre civile, de conflit interne et externe.

Ainsi, afin de mieux appréhender cette thématique, il convient au préalable de clarifier les trois concepts qui nous paraissent fort importants.

Il est généralement admis que la paix est l'absence de guerre. Mais cette définition paraît réductrice dans la mesure où évoquer la notion de paix suppose un passif dont le quotidien a été affecté par la violence et dont on voudrait s'en défaire. Cette perception cadre d'ailleurs avec la définition de Paul Ricoeur selon laquelle « *la première condition à laquelle doit satisfaire une doctrine de non-violence, est d'avoir traversé dans toute son épaisseur le monde de violence* ». Andréa Riccardie quant à lui considère cette notion comme une « *chose trop sérieuse pour être réservée aux politiques et aux diplomates. La paix est notre affaire, elle est notre mission. Il faut repenser aux moyens de parvenir à la paix et de la stabiliser* » [2] (Riccardie 2005). De ces définitions, il ressort que la paix est une quête permanente de solution dont l'objectif est de permettre aux êtres humains de vivre ensemble dans une situation d'harmonie favorable à leur épanouissement. Celle-ci ne saurait être uniquement l'apanage des politiques et diplomates, mais intègrerait d'autres acteurs non étatiques, ayant une connaissance du terrain et de fait au contact de la population.

S'agissant du concept de Société civile, « *elle réfère à l'ensemble des institutions, organisations et comportements situés entre l'Etat, le monde d'affaires et la famille. Plus précisément, ceci inclut des organisations volontaires et sans but lucratif de différents types, des institutions philanthropiques, des mouvements sociaux et politiques, autres formes de participation et engagement social et les valeurs et caractéristiques culturelles associées à eux* » [3] (Définition utilisée par the London School of economics and political science). Il apparaît que le champ d'application de la Société Civile est diversifié et son action est importante dans la Société. En effet, la Société civile permet d'interpeller l'acteur étatique, de lutter pour la défense des droits de l'Homme ou d'intervenir pour conscientiser, organiser et fortifier les citoyens [4] (Moukoko Mbondjo).

L'Unesco définit la Société Civile comme « *regroupant l'ensemble des associations à caractère non gouvernemental et à but non lucratif travaillant dans le domaine de l'éducation* », c'est-à-dire comme l'auto-organisation de la Société en dehors du cadre étatique ou du cadre commercial, donc un ensemble d'organisation ou de groupes constitués de façon plus ou moins formelle et qui n'appartiennent ni à la sphère commerciale, ni à la sphère politique. « *La Société civile est l'ensemble de citoyens qui s'organisent consciemment en vue de promouvoir et défendre les droits et valeurs de tous vis-à-vis de l'Etat* » [5] (Joseph Bigirumwami, 1999).

En définitive la Société Civile est donc un ensemble d'associations ou d'organisations selon leur domaine d'application dont la finalité est d'œuvrer pour la paix, le développement, et l'épanouissement des individus au sein de la Société.

Parlant de l'Intégration régionale, il convient au préalable de rappeler qu'il y a deux types d'intégration généralement évoqué : l'intégration économique et l'intégration régionale, objet de notre intérêt. Il faut noter que l'intégration pour reprendre une définition de Haas (1958), l'intégration est : « *le processus par lequel les acteurs politiques dans plusieurs cadres nationaux distincts sont amenés à transférer leurs obédiences, attentes et activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou exigent une juridiction, sur les Etats nationaux préexistants* [6] (Claude N'Kodia, 1999). Dans le cadre de notre réflexion, l'intégration se limitera au transfert des attentes et activités politiques vers un nouveau

centre d'intérêt qui est celui de la société civile moteur de cohésion, d'harmonisation et de coordination entre les populations et les politiques.

Pour David MITRANY, parlant de l'intégration régionale, le processus d'intégration régionale aboutit à la création des institutions communautaires chargées de coordonner des actions devenues de plus en plus complexes et de guider l'évolution du processus d'intégration. Ainsi, les compétences des institutions communautaires iraient sans cesse croissantes alors que celle des Etats s'amenuiseraient progressivement au fur et à mesure de l'évolution du processus de ramification des institutions. L'intégration régionale sera donc appréhendée dans notre thématique comme étant un processus de cohésion et d'harmonisation d'un cadre de concertation globale permettant la pleine expression des réseaux d'associations et organisations œuvrant dans le domaine de la reconstruction sociale et partant de la paix dans les Grands Lacs.

2 CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

L'année 1990 marque un tournant décisif dans les pays africains. En effet, beaucoup de régimes autocratiques en Afrique Subsaharienne vivent un changement brusque.¹ Inspirée par les bouleversements Sociopolitiques en Europe du centre et de l'Est, une vague de démocratisation touche aussi le continent africain [7] (Auracher, 2001). La résultante étant l'adoption de nouvelles Constitutions consacrant les instruments internationaux juridiques et l'Institution d'organes garantissant la protection des droits de l'homme. Malgré la multiplicité des textes consacrant la liberté d'association avec pour corollaire la création des parties politiques et des syndicats ou encore des associations non gouvernementales, les violations quasi-généralisées des droits de l'Homme perdurent. Toutefois, dans cette spirale de violence, il est manifeste que dans la région des grands lacs en l'occurrence ces dernières décennies,

L'affaiblissement de l'Etat a permis à la société Civile de prendre progressivement son essor et de jouer son rôle de défenseur des droits de l'Homme. La Société civile est donc un atout non négligeable auprès des populations dans la promotion et la contribution de la paix.

3 SOCIÉTÉ CIVILE, UN FACTEUR POSITIF A LA PROMOTION DE LA PAIX ET D'INTEGRATION REGIONALE DANS LES GRANDS LACS

3.1 LA STRUCTURATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU PLAN NATIONALE

« A chaque moment tragique, toute nation ressent le besoin de changer radicalement » [8] (Ndahayo Eugène). C'est dans cette perspective que la contribution de la Société civile à la promotion de la paix s'avère indispensable. Celle-ci joue un rôle d'intermédiaire entre les institutions politiques et les citoyens. A cet effet, la perception de la population est plutôt positive dans la mesure où elle est proche des attentes de la base et son engagement dans les sentiers apolitiques la crédibilise auprès des populations. Elle contribue dans le développement du pays et est reconnue comme le principal outil permettant aux citoyens de participer à la vie démocratique et socio-économique du pays. Ainsi, le champ d'application de la société civile est diversifié ; on note l'action des organisations confessionnelles, d'associations des droits de l'Homme et des éducateurs à une culture de la paix.

- Le rôle des associations des droits de l'homme

La société civile des trois pays sont dans l'ensemble jeune mais riche d'expérience. Expression de la libéralisation politique, 1990 est l'année qui voit débiter au Burundi et Rwanda un activisme ouvert et structuré en faveur du respect des droits de l'Homme [9] (Reyntjens, 1994). Les organisations des droits de l'homme ont ainsi acquis au fil des années une certaine crédibilité auprès des populations grâce à leur impartialité et neutralité.

C'est au Rwanda que la 1^{ère} association voit le jour avec la création de l'Association rwandaise des droits de l'Homme ARDHO créée en Septembre 1990. Un an plus tard, d'autres associations suivent dans la foulée de la création des partis politiques. Celle qui deviendra la plus active est l'ADL (association rwandaise de défense des droits de l'Homme de la personne et des libertés publiques), suivie par Kanyarwanda (association pour la promotion de l'Union par la justice sociale).

Qu'il s'agisse de décentralisation, de lutte contre la pauvreté, de processus démocratique ou de paix et de réconciliation post génocide, les associations réunies sous une bannière, ont bien souvent été initiatrices d'action couronnées de succès. On

¹ AURACHER (T.), *Le Gabon, une démocratie bloquée ?, reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, l'Harmattan, 2001, p.13.

citera par exemple le programme d'observatoire des élections au Rwanda (POER), l'observatoire sur les juridictions populaires participatives (GACACA) ou encore le conseil de concertation des organisations et d'appui aux initiatives de base (CCOAIIB).

Au Burundi, c'est dans la première moitié de 1990 que débudent des initiatives. On note ainsi la contribution de la ligue ITEKA et d'autres organisations comme le Gaps (Groupe d'Association des droits humains) et le cadre d'Association des droits humains (CADH) au Burundi, qui se sont mobilisés pour dénoncer la violence. La ligue ITEKA par exemple a mené des actions de sensibilisation pour conduire la population à s'impliquer dans le processus de paix à travers des séminaires des ateliers de réflexion, des conférences-débats ou des tables rondes .

Elle est la première organisation indépendante de défense des droits humains à avoir été reconnue officiellement au Burundi et avoir reçu l'autorisation d'exercer ses activités. Parmi ses nombreuses activités, la Ligue ITEKA s'occupe aujourd'hui de l'observatoire des droits de l'Homme, de l'Assistance judiciaire, de la lutte contre la torture et contre les violences sexuelles, du monitoring sur la démobilisation, sur le rapatriement, la réinstallation des réfugiés et des déplacés, la participation citoyenne et la bonne gouvernance, la lutte contre la prolifération des armes légères.

En RDC, l'action d'organisation de défense des droits de l'Homme en faveur de la paix est aujourd'hui reconnue à sa juste valeur. Depuis le milieu des années 1990, jusqu'au dialogue intercongolais et le Accords de Sun City, la société civile a fait l'objet d'une reconnaissance formelle et institutionnelle sans oublier l'action de la campagne nationale pour la paix durable. Le 17 décembre 2002 par exemple, à l'issue de la signature de l'accord Global et inclusif sur la transition, la composante Forces Vives s'est vue attribuer la résidence de Cinq institutions d'appui à la démocratie, la commission électorale indépendante, la haute autorité des médias, la commission vérité et réconciliation, l'observatoire national des droits de l'Homme et la commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption. Sans omettre l'attribution des postes de ministres.

- Le rôle des associations religieuses

L'église, malgré le discrédit suscité par le génocide au Rwanda du fait de la responsabilité individuelle de certains hommes, reste une institution déterminante dans son rôle de reconstruction et de facto la plus importante force sociale organisée du pays. A ce titre, elle a un rôle moteur dans la construction de la paix. En effet, les liens entre l'Eglise Catholique et le régime rwandais sont anciens et d'une grande importance politique. Elle est présente dans les domaines tels que l'enseignement, la presse, l'imprimerie, voire même l'économie. Par ailleurs c'est véritablement en décembre 1991 que l'engagement de l'Eglise dans les sentiers politiques se fait sentir. La publication d'un document mettant en cause le système politique et l'Eglise a permis davantage une nette séparation à laquelle elle était inféodée. Les églises sont donc des partenaires incontournables dans le processus de la démocratisation, du respect des droits de l'Homme et de la réconciliation nationale. On peut apprécier également l'initiative de l'ACEAC (Association des conférences épiscopales d'Afrique Centrale et de l'église anglicane qui vise à œuvrer en faveur de la paix dans cette partie du monde notamment le Burundi, le Rwanda et la RDC. L'implication de l'Eglise Catholique est visible dans le domaine de l'éducation de base et de réduction de l'analphabétisme, l'Eglise Catholique a mis en place le système dit YAGA MUKAMA (parle Seigneur). En plus de ces connaissances de base sur l'alphabetisation, le projet d'Education de base pour la paix dont l'objectif est d'asseoir des mécanismes de tolérance mutuelle, de réconciliation et de cohabitation pacifique au sein de la population surtout les plus jeunes.

- Le rôle des éducateurs à une culture de la paix

La société civile a ceci de particulier qu'elle s'exerce dans les domaines aussi variées que diverses. Le travail accompli par la maison SHALOM, structure d'accueil et de réinsertion pour orphelins à Ruyigi au Burundi a pour objectif de venir en aide aux adolescents, enfants, nourrissons sans distinction d'ethnie ou de religion avec l'aide d'assistantes sociales, de psychologues et de puéricultrices. Cette association, accomplit un travail considérable dans la réinsertion des jeunes. Cette volonté a été récompensée par plusieurs distinctions internationales relatives aux droits de l'Homme. En 2004, cette structure avait déjà sauvé plus de 10.000 orphelins de la région des Grands Lacs.

On peut citer également la création d'une Université libre au Burundi. L'Université de NGOZI initiative de type communautaire et privé est une émanation des collectivités de base (les représentants des populations, les administrations de base, les communautés religieuses, les associations de développement et les particuliers). L'idée étant de transcender les appartenances ethniques en vu d'un développement multisectoriel et intégré de cette région en y mettant leurs propres moyens et indépendance face aux moyens de l'Etat. [10] (Ntakarutimana, 2000).

3.2 L'HARMONISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU PLAN RÉGIONAL

Conscients du retard accusé par les pays, des décideurs ont fini par admettre que, pour être efficace, une nouvelle approche de l'intégration doit se développer. Les acteurs non étatiques jouent un rôle important, de facto sont en mesure d'agir au niveau régional, dans des circonstances jugées difficiles par les organisations d'Etat. Il apparaît que la société civile joue un rôle déterminant dans les pays où l'Etat est faible. A cet effet, la nécessité de former des réseaux d'associations et d'ONG œuvrant pour la paix a été reconnue comme moyen efficace d'atténuer les problèmes de tensions et de crises auxquelles sont confrontés les pays de la sous-région. De surcroît, elle jouit d'une certaine crédibilité auprès des populations.

- La nécessité d'un cadre de concertation globale

La cohérence des différentes actions et la façon dont elles s'articulent pour se renforcer mutuellement est un point crucial, faisait remarquer the European Centre for Development policy Management (ECDPM). L'Union africaine reconnaît l'efficacité et le potentiel dont elle jouit auprès des populations. En tant qu'institution du Continent, l'UA œuvre en faveur du renforcement de la participation de la société civile dans la prévention des conflits. L'acte Constitutif de l'UA souligne l'action de la société civile dans la médiation entre les groupes antagonistes et son investissement dans la canalisation des mouvements populaires. L'Acte Constitutif de l'UA insiste sur la nécessité d'établir un partenariat entre les gouvernements et tous les segments de la société civile.

La LDGL est un bon exemple d'organisations des droits de l'Homme et de développement œuvrant dans la région des Grands Lacs. Il s'agit d'une plate-forme régionale regroupant en son sein 25 ONG œuvrant en matière des droits de l'Homme et du développement au Burundi, au Rwanda et en RDC. Elle a pour mission de défendre et de promouvoir les droits de la personne et les libertés fondamentales en particulier dans les pays de la région des grands lacs. Elle mène également des actions de Lobbying et de plaidoyer auprès des gouvernements de la région en vue de les inciter à une culture du respect et de la promotion des droits humains et engagements régionaux et internationaux relatifs aux droits de la personne.

La société civile a été associée pour la première fois aux processus de dialogue politique dans le cadre de l'accord de Cotonou.

- Une redéfinition des enjeux sécuritaires

Les différentes crises sociopolitiques survenues dans cette région dont la conséquence a été l'affaiblissement progressif de l'Etat a permis à la Société Civile de prendre son essor pour répondre aux nouveaux besoins et défis nés de la crise et pour remplir les tâches qui traditionnellement sont attribués à l'Etat. La nécessité de confier à la Société civile un rôle de 1^{er} plan dans la prévention des conflits est donc indéniable. Ainsi, lors de la 5264^e séance du 20/09/2005, organisé par le Conseil de sécurité, M. Oscar maurtua de romana, Ministre des Affaires étrangères du Pérou a rappelé que la Société Civile a le devoir de tirer la sonnette d'alarme chaque fois que des tensions menacent de se transformer en conflit. De surcroît une Société civile dynamique et diverse pouvait jouer un rôle dans la prévention des conflits ainsi que dans les règlements pacifiques des différends. La société civile peut ainsi apporter son expérience, et tisser des liens au sein des groupes dans l'optique d'aider les parties en conflit à trouver une solution pacifique à leurs différends. On peut citer la contribution de la ligue Iteka dans la région des grands lacs qui participe activement à des associations de défense des droits humains régionales et internationales en tant que membre.

L'action du mouvement Scout dans cette région est un facteur positif dans la mesure où la jeunesse représente la proportion la plus importante des 3 pays des grands lacs (+60%). Cette jeunesse se donne pour mission de promouvoir les valeurs de la dignité humaine si les adultes s'appliquent à les conduire dans ce sens. En 2000 par exemple, un programme pour la paix et le projet Amahora-Amani représentait des contributions réelles des jeunes femmes et hommes pour lutter contre les préjugés ethniques qui minent toutes les relations sociales.

Toutefois, même si le dynamisme de la société civile affilié de l'Union interafricaine des droits de l'Homme et autres associations est incontestable, il faut néanmoins admettre qu'elle rencontre un certain nombre de difficultés.

4 SOCIÉTÉ CIVILE, UN FACTEUR LIMITE À LA PROMOTION DE LA PAIX ET D'INTÉGRATION RÉGIONALE

4.1 LE POIDS DES PESANTEURS SOCIOPOLITIQUES

En dépit de l'influence de la société civile sur les populations des grands lacs, son champ d'application reste limité dans les prises de décisions. En effet, celle-ci est souvent perçue comme étant une émanation des partis politiques. Il faut dire qu'avant les années 1990, le monopartisme va réduire l'action de la société civile au profit de l'Etat. Ces stigmates du passé

ont entaché son champ d'application dans la mesure où la distinction entre la société politique et la société civile n'est pas claire. Certains leaders politiques viennent phagocyter la société civile afin de mieux la contrôler ou alors pour des ambitions politiques inavouées.

Pour Christophe Sebundadi et Gérard Ndayo, au Burundi par exemple, « la sphère étatique et celle de la société civile sont perçues comme deux champs osmotiques qui serviraient à certains leaders de la société civile comme rampe de lancement pour accéder à des hauts postes de responsabilité considérés par certains comme étant le but ultime. La société civile servirait aussi comme matrice à travers laquelle d'anciens hauts responsables se recycleraient, le temps de retrouver encore un peu plus de crédibilité pour de nouveau repartir à la reconquête des postes politiques. La société civile devenant juste comme leur lieu de passe et/ou de repli. En 1999, le frère Emmanuel Ntakarutimana, coordonnateur du Centre Ubuntu estimait que la multiplication des associations de la société civile peut être un moyen pour les pouvoirs en place, de démultiplier leur diplomatie parallèle et leur force de pression indirecte [11] (Ntakarutimana, 1999).

4.2 LE POIDS DE L'ETHNICITÉ

Il s'agit dans cette région d'un réel problème. Le risque de l'ethnicité est fortement prégnant. Celle-ci est liée à son histoire jalonnée de guerre interethnique au Rwanda et au Burundi ainsi qu'au nord Kivu. Fabien NKOT faisait remarquer qu'au Rwanda et au Burundi par exemple, une lecture ethno-politique de la structuration de la société civile est possible. L'Association des rescapés du génocide Ibuka est essentiellement marquée par son caractère ethnique, les Tutsi se considérant comme les victimes d'un génocide perpétré par les Hutus. La pesanteur de l'ethnicité est visible également au niveau des diverses prises de position politiques d'une partie de la société civile composée de certaines associations reflétant l'image d'une sphère fragmentée par les clivages ethniques. Contribuant davantage à jeter le discrédit sur sa fiabilité [12] (Sebundadi et Ndayo, 2002).

4.3 LE POIDS SOCIOÉCONOMIQUE

L'observation de la scène sociale de la région des grands lacs permet de constater que son action est limitée par les difficultés financières. A maintes reprises, la société civile a tenté de s'organiser afin d'améliorer leur concertation, d'amplifier leur pouvoir d'action et de coordonner leur initiative. Mais force est de constater que la multitude et l'éparpillement d'organisation en général ont eu une portée d'action limitée. Celles-ci sont d'ordre économique dans la mesure où les gouvernements n'octroient pas des fonds leur permettant un meilleur fonctionnement. Ce qui constitue une des faiblesses majeures à leurs organisations. Au Burundi, le gouvernement n'octroie pas les fonds d'appui à la société civile, ceux-ci dépendent dans la plupart des cas des bailleurs extérieurs. Leur appui financier ne suffit pas à couvrir tous les coûts des organisations locales.

5 CONCLUSION

La contribution de la société civile, élément fédérateur de paix et d'intégration est une question fort intéressante. Celle-ci arrive à point nommé dans un environnement socio-économique africain en proie aux conflits. Malgré la recherche des solutions internes et régionales par la voie juridique, diplomatique et militaire, force est de constater qu'elles n'ont pas apporté l'effet escompté. A la question de savoir si la contribution de la société civile est un facteur déterminant pour la paix dans la région des Grands lacs, il s'est avéré que la société civile est un facteur positif à la promotion de la paix dans la mesure où elle jouit d'une certaine crédibilité auprès des populations et est distincte de l'Etat. On note l'action des organisations confessionnelles, d'associations des droits de l'homme et des éducateurs à une culture de la paix agissant au niveau tant national que régional. Toutefois, si la société civile est certes un facteur positif, elle est entachée de pesanteurs sociopolitiques, ethniques et financières. Car, bien que la contribution de la société civile semble s'être enracinée, l'influence du politique, de l'ethnie, des organisations peu structurées empêche la pleine réalisation du rôle qui lui est assigné. La question de la contribution de la société civile est d'un apport indéniable dans un contexte de reconstruction sociale et de développement brisée par les multiples guerres civiles. Cette reconstruction nécessite une solution globale à travers des cadres de concertations au niveau régional mais également une collaboration entre les instances gouvernementales. La société civile n'est certes pas une panacée, mais un moyen permettant de rétablir le lien social.

REFERENCES

- [1] RICCARDI (A.), *la paix préventive : raisons d'espérer dans un monde de conflits*. Edition Salvator, Paris 2005
- [2] N'kodia (C.), *Les enjeux pour l'Afrique centrale*, Paris, l'Harmattan, 1999, 192 pages.
- [3] Chretien (J.P), *L'Afrique des grands Lacs, deux milles ans d'histoire*, Paris, Aubier, 2000
- [4] Ndahayo (E.), *Débâillonner le Rwanda, pour un nouveau pacte social*, paris l'Harmattan, 2003, 167 pages.
- [5] Ntakarutimana (E.) et Ntsimbiya Bandi, I., *le phénomène de la Société civile au Burundi, Bujumbura*, Presses, Lavigerie, février 2004, p. 14.
- [6] Reyntjens (F.) *l'Afrique des Grands lacs, Rwanda, Burundi : 1988-1994, en crise* ,Paris, Karthala, 1994, 161 pages.
- [7] NKOT (F.), « Société civile : quels obstacles et quels atouts dans la construction de la paix dans la région des Grands Lacs », Institut Panos, Paris, Nairobi-22-24 avril 2002, http://omec.uab.cat/Documentos/ddhh_comunicacio/0045//rtf
- [8] Ntamwana (S.), « La société civile a besoin de se restructurer », cité par Burundi Bureau, Brève Nouvelle No 605, Bujumbura/Bonn, 06 /06/2000, p.1.
- [9] Ntakarutimana (E.) « Sortir de la politique burundaise d'une marche sur place culturellement codifiée », Lelystadt, 4 Novembre 2000, p.3.
- [10] Saad Adoum et Mballa (F.), Contribution de la « Société civile » à la promotion des droits de l'Homme in Dynamique citoyenne et dignité humaine en Afrique centrale, Yaoundé, Presses de l'UCAC, pp 46-49
- [11] Sebudandi (C.) et Nduwayo, « Etude sur la stratégie et le programme d'appui à la société civile burundaise », PNUD, Bujumbura, janvier 2002, p. 87.